

Date d'hospitalisation : Service d'hospitalisation :

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des tarifs des prestations pour exigence particulière du patient appliqués au sein de l'établissement, à ma charge et/ou à celle de ma mutuelle, et reconnais avoir choisi les prestations sélectionnées ci-dessous.

L'hospitalisation en régime particulier, c'est-à-dire en chambre à un lit, entraîne une majoration des frais d'hospitalisation, jamais pris en charge par les régimes d'assurance maladie. Elle ne donne droit à aucun autre avantage que l'occupation d'une chambre à un lit. Les prestations de téléphone, télévision, lit et repas accompagnant font l'objet d'un paiement en sus.

VOTRE SÉJOUR EN MATERNITÉ

Souhaitez-vous bénéficier d'une chambre particulière* ? Oui Non

Prestation / Chambre	Double	Particulière*
Coffre fort	✓	✓
Réfrigérateur	✓	✓
Télévision (TNT)	✓	✓
Wifi	✓	✓
Buffet Petit-déjeuner	✓	✓
Choix entre 2 menus pour le déjeuner et le dîner	✓	✓
Salle de douche privative		✓

*L'obtention d'une chambre particulière est subordonnée aux disponibilités du service et aux cas d'isolement pour raisons médicales. Pour connaître votre taux de remboursement, rapprochez-vous de votre complémentaire santé.

Votre choix 70€/jour



Pour les patients bénéficiaires de la C2S (ex-CMU), les régimes particuliers tels que la chambre particulière ou les prestations accompagnants ne sont jamais pris en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ainsi, ces frais seront totalement à votre charge.

NOS PRESTATIONS POUR VOTRE ACCOMPAGNANT

Prestations	Tarifs
Petit-déjeuner	8€
Repas (déjeuner ou dîner)	12€
Nuit (buffet petit-déjeuner inclus)	19,50€

Fait à : le Signature :